

SSCT SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

PUBLIC

- Représentants du personnel des entreprises nouvellement élus dans le cadre du Conseil Social et Economique et de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail.
- Responsable Santé et Sécurité au Travail et référents en matière de Santé et de Sécurité.

Pas de pré-requis.

Groupe de 12 personnes maximum.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

DURÉE

La formation se déroule sur **5 journées**, soit **35h**.

LIEU

En intra-établissement : organisées à la demande d'un établissement, sur un autre site et selon le contexte et les besoins.

Depuis le 1^{er} avril 2022, tous les membres élus, titulaires comme suppléants du CSE, quelle que soit la taille de l'entreprise (à partir de 11 salarié(e)s) et qu'ils soient membres ou non d'une Commission SSCT, bénéficient d'une formation en Santé, Sécurité et Conditions de travail d'au moins 5 jours lors de leur 1^{er} mandat.

Elle permet d'initier les élu(e)s aux techniques de Prévention des risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail (article L.2315-18 du Code du Travail).

OBJECTIFS

Cette formation permettra aux membres de :

- Maîtriser les rôles et attributions des élu(e)s du CSE dans le cadre de ses missions santé, sécurité et conditions de travail.
- S'approprier les méthodes et outils pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Devenir un acteur de la prévention des risques professionnels
- Travailler en partenariat avec le responsable Santé et Sécurité au Travail.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- La formation revêt un caractère théorique et pratique, elle tend à initier les représentants du personnel aux méthodes et procédés à mettre en œuvre, pour prévenir les risques professionnels, améliorer la santé et la sécurité ainsi que les conditions de travail et de vie des salariés dans l'entreprise.
- Étude d'un cas d'entreprise (fil rouge) pour s'approprier et sécuriser chaque étape de la formation.
- De nombreux cas pratiques (photos, vidéos, simulations) seront ainsi traités tout au long de la formation.
- Une documentation complète, ainsi qu'un certificat de stage, seront remis à chaque stagiaire.

LES POINTS FORTS DE CETTE FORMATION

- ➔ La progression pédagogique tient compte des pré-requis de chaque stagiaire, des attentes et des formulations de questionnement. Chaque journée de formation se terminera par une synthèse des nouvelles connaissances apportées ;
- ➔ Les sessions de formation se déroulent sous une forme très participative, faite d'échanges et d'un entraînement aux différentes situations de travail ;
- ➔ Notre relation avec nos clients : un partenariat basé sur la confiance, l'expertise, le respect réciproque et la confidentialité, pré requis de l'efficacité et de la performance.

TAUX :

- De satisfaction : à venir
- D'abandon : à venir

COÛTS

Coût : 1 160€/jour.

Coût total de la formation :
5 800€.

Ce prix comprend les supports pédagogiques et la documentation. Les frais de déplacement et de repas de notre formateur seront refacturés selon les règles prédéfinies avec le client et en application des barèmes fiscaux en vigueur.

CONTENU

Accueil et présentation du groupe et du formateur. Présentation du cadre de l'intervention, de son déroulement, et des règles de bon fonctionnement de la formation.

- INTRODUCTION AUX OBLIGATIONS DE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
- LES OBLIGATIONS FONDAMENTALES DE L'EMPLOYEUR
- ASPECTS STATISTIQUES ET FINANCIERS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
- LES ACTEURS ET PARTENAIRES DE LA SANTE SECURITE
- LE FONCTIONNEMENT DU CSE EN SANTE-SECURITE
- MÉTHODOLOGIES ET OUTILS ANALYTIQUES DU CSE
- LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- LE PLAN D' ACTIONS ET DE PROGRES DES MEMBRES DU CSE
- SYNTHÈSE et MESURES DE PREVENTION
- ANNEXES DOCUMENTAIRES

Consulter le programme détaillé sur notre site : www.eseis-afris.eu/ssct

ÉVALUATIONS

L'apport de connaissances sera évalué de manière formative, tout au long de la formation. Une analyse des pratiques professionnelles sera réalisée après chaque mise en situation. La satisfaction globale sera évaluée en fin de formation à l'aide d'un questionnaire.

INTERVENANT

La formation est animée par un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) et agréé par la DREETS (Réf. : IPRP16-2013-77).

CONTACTS

Directeur et formateur :
Emmanuel WINGENDER

Assistante Pédagogique :
Laetitia HORVATH
Tél. : 03 88 37 22 10
laetitia.horvath@eseis-afris.eu